



BNC  
conseil



Avec le  
concours de :



## Enfin un cabinet comptable exclusivement dédié aux médecins libéraux

**V**ous pouvez désormais vous décharger en totalité de votre tenue de comptabilité professionnelle et de vos déclarations de revenus pour les Impôts, l'Urssaf, la SSI et la Carmf.

Avec la certitude que vos déclarations sont réalisées dans le sens de vos intérêts.

Grâce à l'expertise de **Média-Santé** et du **Centre de Formalités des Médecins Libéraux**, **BNC-Conseil**\* vous fait bénéficier des meilleures options de gestion et de déclarations adaptées à votre situation (installé, remplaçant, collaborateur libéral, médecin libéral pluriactif, etc... )

(\*) : BNC-Conseil, Société d'Expertise comptable et de Conseils dédiée aux médecins libéraux, inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de Lyon.

Par ailleurs, en recourant à **BNC-Conseil**, vous bénéficiez de :

- tous les services du **CFML** (Centre de Formalités des Médecins Libéraux) pour vos formalités d'affiliations aux caisses sociales obligatoires, modifications de situations, vérifications de vos cotisations, restitution des trop versés antérieurs, et de toutes les relations avec les caisses sociales.

- toutes les informations fiscales, juridiques, comptables, patrimoniales pour votre activité libérale grâce à l'abonnement à **La Lettre de Média-Santé** et à l'assistance personnalisée par téléphone et email afin d'obtenir les réponses pratiques à toutes vos questions professionnelles.

**BNC-Conseil** intervient sur toute la France métropolitaine et les Dom-Tom.

**D**écouvrez un service complet entièrement dédié aux médecins libéraux (installés, remplaçants, collaborateurs ou pluriactifs) regroupant:

- Cabinet comptable (**BNC-Conseil**)
- Centre de Formalités des Médecins Libéraux (**CFML**)
- Informations de gestion professionnelle (**La Lettre de Média-Santé**)

Plus d'informations

ou

04 50 71 35 00

(Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h)

## Prestations spécifiques Médecins libéraux

### I – Pack de base

Le pack comptable de base regroupe la totalité des besoins courants du médecin libéral. Il comprend trois éléments principaux :

- ▶ Tenue de votre comptabilité professionnelle
  - 1) soit déclaration annuelle Micro-BNC
  - 2) soit déclaration contrôlée annuelle comprenant :
    - tenue du livre des dépenses,
    - tableau des immobilisations et amortissements - réalisation de votre déclaration de revenus professionnels n° 2035
    - réalisation de toutes les formalités et relations avec votre AGA
    - réalisation de votre déclaration DAS2 (déclaration des honoraires)
    - crédit d'impôt formation
    - contrôle de votre CFE : Contribution Foncière des Entreprises (ex-taxe professionnelle)
- ▶ Réalisation des déclarations de revenus pour l'Urssaf, SSI et Carmf, c'est-à-dire tous les services du **CFML\*** (affiliation, modification, vérification des cotisations, restitution des trop versés antérieurs, vous décharger de toutes les formalités et relations avec les caisses sociales, etc.), quel que soit votre statut fiscal (déclaration Micro-BNC ou déclaration contrôlée)
 

\* CFML (Centre de formalités des médecins libéraux), département spécialisé de Média-Santé.
- ▶ Conseils pour vous faire bénéficier des meilleures options de gestion et de déclarations adaptées à votre situation (installé, médecin remplaçant, étudiant remplaçant, collaborateur libéral, médecin libéral pluriactif, etc.), ainsi que l'abonnement à **La Lettre de Média-Santé**.

### II – Prestations par éléments séparés, à la demande

D'autres éléments peuvent être rajoutés, à la demande, en fonction des besoins ponctuels du médecin :

- ▶ Réponse détaillée à la "demande d'information" liée à la lettre d'accueil de l'administration fiscale en cas de début d'activité libérale
- ▶ Demandes et suivi d'exonération ou de réduction, de nature amiable ou pré contentieuse, de la CFE (ex- taxe professionnelle)
- ▶ Établissement de la déclaration CVAE : Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (si C.A. > 152.500 €)
- ▶ Demandes et suivi d'exonération ou de réduction,

de nature amiable ou pré contentieuse, de la CVAE

- ▶ Conjoint collaborateur (loi 2005-882) : Affiliation conjoint collaborateur caisse de retraite ; modifications de situation ; déclarations sociales annuelles du conjoint collaborateur ; contrôle des appels de cotisations ; fournitures de vos échéanciers prévisionnels
- ▶ Pack bulletins de paie de vos employés, comprenant :
  - DUE (déclaration unique d'embauche)
  - Mise en place du contrat de travail
  - Déclarations sociales périodiques trimestrielles, mensuelles et annuelles)
  - Déclaration DAS-U
  - Bulletins de paie
- ▶ Déclaration n° 2036 de SCM,
- ▶ Déclaration de SCI ,
- ▶ Déclarations de TVA
- ▶ Tout crédit d'impôt professionnel autre qu'impôt formation

## Prestations générales pour tout type de médecin, libéral, salarié, ou activités mixtes

- ▶ Réalisation de votre déclaration de revenus n°2042 de votre foyer fiscal et calcul de votre impôt prévisionnel, incluant le régime micro-foncier
- ▶ Réalisation déclaration n° 2044 : - par propriété sans régime particulier - par propriété avec régime particulier
- ▶ Réalisation déclaration n° 2074 (plus-values cessions de titres)
- ▶ Réalisation déclaration ISF





## Médecin remplaçant, installé ou collaborateur, le CFML réalise pour vous toutes vos déclarations et formalités obligatoires.

Vous êtes thésé ou encore étudiant, remplaçant débutant ou confirmé, et peut-être professionnel ? Salarié en activité principale et effectuant des remplacements libéraux ponctuels ? Ou encore retraité reprenant une activité libérale occasionnelle ?

Le **CFML** est fait pour vous lors :

- de vos premières affiliations à l'entrée dans le système social libéral,
- des modifications de votre situation (déménagements fréquents, domiciliation temporaire),
- de vos déclarations annuelles obligatoires,
- de votre cessation temporaire ou définitive d'activité (reprise d'un poste salarié, congé maternité ou de paternité), etc.

## Le Centre de Formalités des Médecins Libéraux (CFML):

- ▶ vous affilie aux bonnes caisses obligatoires (Urssaf, CPAM, SSI, CARMF...) au bon moment, et vous décharge de cette responsabilité.
- ▶ vous fait bénéficier des dispenses, exonérations ou reports de cotisations sociales obligatoires selon votre situation et met son service spécialisé en Prévoyance Professionnelle et Privée à votre disposition pour vous orienter au mieux de vos intérêts sur ce chapitre nécessairement personnalisé.
- ▶ remplit et adresse pour vous vos déclarations sociales obligatoires.
- ▶ remplit et transmet à vos caisses sociales vos éventuelles demandes de cessations temporaires d'activité, de radiation, de changement de domicile, temporaire ou définitif, en métropole ou hors métropole, intra ou extracommunautaire, et de changement de statut, maternité, paternité, cumul d'activité libérale et salariée.
- ▶ établit la partie sociale de votre déclaration de revenus pour les impôts.
- ▶ établit votre déclaration de revenus professionnels pour l'URSSAF et le cas échéant pour la CARMF, et selon votre situation particulière, pour votre CPAM ou l'OC duquel vous dépendez.
- ▶ calcule vos cotisations à l'avance et vous en informe jusqu'à 12 mois à l'avance.
- ▶ vérifie chaque nouvel appel de cotisations émis par les caisses, et fait rectifier d'autorité, à votre profit, les erreurs pour préserver vos droits et vous faire obtenir la restitution des sommes éventuellement trop versées aux caisses sociales.
- ▶ récupère pour vous les sommes que vous auriez trop versées par erreur jusqu'à trois ans en arrière (concerne actuellement 62 % des cas traités par le **CFML** )
- ▶ vous signale les meilleures dispositions facultatives de couverture sociale spécifiques.
- ▶ répond à toutes vos questions en relation avec vos obligations envers vos caisses sociales et votre couverture sociale obligatoire (prestations) ou facultative.

Avec le **CFML** vous gagnez du temps, de l'argent, vous évitez les erreurs et vous profitez de la couverture sociale complète à laquelle vous avez droit. ■



L'affiliation est obligatoire : à l'Urssaf et à la CPAM dès le 1<sup>er</sup> jour de remplacement effectif ( sans considération d'année civile)



L'adhésion aux Informations Professionnelles de **La Lettre de Média-Santé** vous permet d'obtenir toutes les réponses pratiques, dans le sens de vos intérêts, à vos questions de gestion professionnelle – les impôts, la prévoyance, la tenue de votre comptabilité, la gestion de vos obligations, la nomenclature des actes médicaux, le patrimoine...

Elle comprend :

- l'accès illimité à toutes les références de **La Lettre de Média-Santé** en ligne\*
- une assistance téléphonique et e-mail illimitée pour obtenir rapidement les réponses pratiques, dans le sens de vos intérêts, à toutes vos questions professionnelles, qu'elles soient comptables, juridiques, fiscales ou patrimoniales ■

\*La souscription de l'abonnement ouvre immédiatement l'accès à toutes les références de la Lettre de Média-Santé du site dès validation du paiement et, de ce fait, implique que vous renoncez à votre droit de rétractation de 14 jours.

Toutes **les Lettres de Média-Santé** sont disponibles et consultables immédiatement en ligne sur :

[www.media-sante.com](http://www.media-sante.com)

Rubrique "**Toute l'information fiscale, sociale, comptable, juridique et patrimoniale pour le médecin**"

**L**a **lettre de Média-Santé** est le résultat de plus de 30 ans d'expérience dans le conseil, la gestion et les démêlés de plusieurs milliers de confrères avec leurs différents interlocuteurs et administrations : Urssaf, AGA, Carmf, Impôts, SSI, Centre des Impôts, Ordres des médecins, Assurance maladie-maternité, Banques, Assureurs, etc.

- Publication unique chez les médecins libéraux, destinée aux médecins remplaçants, aux médecins installés et collaborateurs. Elle est écrite dans un langage clair, pratique, fiable et directement exploitable. Chaque Lettre est un concentré d'informations à haut rendement, utiles immédiatement.
- **La Lettre de Média-Santé** permet d'augmenter les revenus réels des médecins et de leur faire gagner un temps précieux dans leur gestion, grâce à une actualisation systématique de toutes les nouvelles législations fiscales, comptables, juridiques et sociales.
- C'est une source **indépendante** d'informations professionnelles. C'est d'ailleurs la seule publication spécialisée réellement indépendante destinée aux médecins libéraux.
- Les rédacteurs de **La Lettre de Média-Santé** ne sont pas journalistes, ce sont des experts-comptables, des fiscalistes, des avocats et des juristes rodés aux spécificités du monde médical, des conseils en patrimoine et des relais dans la profession.

Une courte sélection de nos sujets traités :

- Les bonnes décisions de gestion dès vos premiers remplacements libéraux et les formalités obligatoires (R10)
- Comment coter les actes médicaux courants ? (J165)
- Que doit contenir un bon contrat de remplacement libéral (R19)
- La comptabilisation de vos frais de véhicules : barème fiscal des frais auto et moto (F211)
- Index des recettes et dépenses libérales déductibles (F207)
- Combien mettre de côté pour les cotisations sociales (D01)
- Comment estimer la valeur d'une clientèle, d'un droit d'intégration ou d'exercice libéral (C100)
- Le statut de collaborateur libéral répond-il à vos besoins (A61)